



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 17 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 du mois de mars (17.03.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 mars 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine

M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry

M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : 2

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°03/2022-09

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**

VU le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.1612-2 ;
VU le compte de gestion du Payeur départemental pour l'année 2021 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat, visé de la Direction départementale des finances publiques et du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;

CONSIDERANT qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget ;

CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif ;

CONSIDERANT que les écritures du comptable sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique de se prononcer sur le compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Payeur Départemental.

Les résultats du compte de gestion 2021 pour le budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, joints en annexe, sont conformes à ceux du compte administratif 2021 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, pour l'exercice 2021, le compte de gestion du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique établi par le Payeur Départemental, comptable public du Département. Ce compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2021 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y référant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **23 MARS 2022**

Fait à Montauban, le 17 mars 2022

Et de la publication le **24 MARS 2022**

Le Président



Jean-Michel BAYLET